

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2008**

**Délibération
n° 2008.09.199**

**Participation à l'OPAC
de l'Angoumois pour
la réalisation de 2
logements PLAI et 2
PLUS dans le cadre
du plan de cohésion
sociale - Rue Font des
Buttes sur la
commune
d'Angoulême**

LE VINGT CINQ SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 septembre 2008**

Secrétaire de séance : Fatiha BOURDAREAU

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Serge BOUCQ, Fatiha BOURDAREAU, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DESCHAMPS , Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Robert DUMAS-CHAUMETTE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Simon DEFORGE à Rachid RAHMANI

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE, Françoise LAMANT

Excusé(s) représenté(s) :

Didier LOUIS par Serge BOUCQ, François ELIE par Samuel CAZENAVE, Jean PATIE par Robert DUMAS-CHAUMETTE

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / HABITAT

Rapporteur : **Monsieur BESSE**

PARTICIPATION A L'OPAC DE L'ANGOUMOIS POUR LA REALISATION DE 2 LOGEMENTS PLAI ET 2 PLUS DANS LE CADRE DU PLAN DE COHESION SOCIALE - RUE FONT DES BUTTES SUR LA COMMUNE D'ANGOULEME

La ComAGA intervient en faveur de la production des logements locatifs publics sur son territoire notamment des logements de type PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).

L'opération « Maison-relais », rue Font des Buttes à Angoulême, compte 20 logements autonomes financés en PLAI dédiés à l'accueil de personnes souffrant d'exclusion du fait de leur handicap psychologique ou de leur isolement social et familial.

La superficie du terrain de la rue Font des Buttes et le projet « Maison-relais » permettent d'envisager la réalisation de 4 autres logements financés en PLUS pour 2 d'entre eux et en PLAI pour les 2 autres. L'opérateur en charge de l'opération est l'OPAC de l'Angoumois.

Le règlement de participation de la ComAGA adopté par la délibération n° 31 du 2 février 2006 modifiée, détermine une participation financière à hauteur de 4 000 € par logement PLUS ou PLAI produit, répartis en 70% à l'acquéreur du foncier ou du bâti existant pour l'acquisition - viabilisation, et 30% à l'opérateur HLM pour la réalisation proprement dite des logements.

En l'espèce, l'OPAC ayant acquis le foncier et se chargeant de sa viabilisation, il est proposé d'attribuer, conformément au règlement, 100% de la participation ComAGA à l'OPAC de l'Angoumois pour l'acquisition et la réalisation de ces 4 logements PLUS/PLAI, soit 16 000 €, calculés comme suit : $4 * 4\ 000\ €$.

Bien que non prévu dans les objectifs territorialisés de production de logement social public, cette offre nouvelle de logement sera comptabilisée au titre de la production nouvelle « Plan de Cohésion Sociale ».

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 5 septembre 2008,

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement d'une participation de 16 000 € à l'OPAC de l'Angoumois au titre de l'opération « Font des Buttes » à Angoulême (2 PLUS et 2 PLAI).

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention avec la commune d'Angoulême et l'OPAC de l'Angoumois.

D'INSCRIRE la dépense au budget principal – article 20414 sous-fonction 70 APCP n°8.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 30 septembre 2008	<u>Affiché le :</u> 01 octobre 2008